Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
1E1	10700 m2	Décaton Mirtil	État
1E2	7400 m2	Equipement public de sport et de loisirs et stationnement	Commune
1E3	4600 m2	Stationnement - agrandissement parking Sous-Ville / Tripot	Commune
1E4	3500 m2	Equipement public scolaire, stationnement, espace vert	Commune
1E5	700 m2	Voirie – espace piétons	Commune
1E6	2700 m2	Equipement public de voirie et espace vert	Commune
1E7	5000 m2	Voirie – stationnement et voirie	Commune
1E8	4200 m2	Remparts – aménagement espace public	Commune
1E9	140 m2	Vieilles – aménagement de l'entrée et équipement public	Commune
2E10	500 m2	Vieilles – équipement public et espace vert	Commune
2E11	6100 m2	Stationnement – parking vieilles	Commune
2E12	3000 m2	Chemin – aménagement sentier de promenade	Commune
2E13	200 m2	Place des Fontrèves – aménagement espace public, voirie	Commune
2E14	710 m2	Voirie – aménagement de 5 refuges	Commune

Légende :

- Tracé de zonage
- UA — Nom de zone
- 5 — Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert (L151-41 du C.U.)
- Secteur de mixité sociale (25% de logements locatifs aidés
- 1 — Périmètre d'une tranche pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU
- Éléments paysagers bâtis ou naturels remarquables
- Recul de toutes les constructions par rapport à l'axe de la voie
- Boisements

Légende :

Périmètre de protection de captage :

- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Plan de Prévention du Risque Inondation :

- Zone B
- Zone BcD
- Zone R
- Zone Ra
- Zone Rap
- Zone V

Légende :

Plan de Prévention du Risque Mouvements de terrain :

- Contour du PPRNrvt en vigueur à la date d'approbation du PLU.
  Pour plus de précision, voir l'annexe 6-D : "Servitudes d'Utilité Publique"

Carte des aléas Mouvements de terrain :

- G1 : aléa faible
- G2 : aléa moyen
- G3 : aléa fort

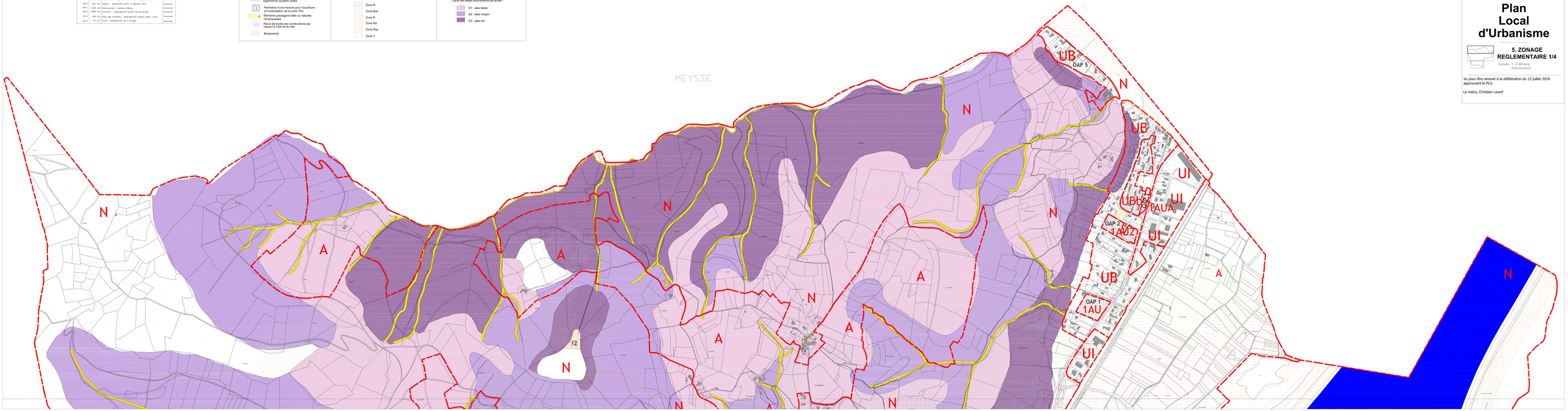

Département de l'Ardèche

Commune de
ROCHEMAURE

Plan Local d'Urbanisme

5. ZONAGE REGLEMENTAIRE 1/4

Echelle : 1 / 2 500 ème
Planche Nord

Vu pour être annexé à la délibération du 12 juillet 2018 approuvant le PLU.

Le maire, Christian Lecerf